

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

Convocation envoyée par mail et/ou mise dans boîte aux lettres.

L'an deux mille dix-huit, le mardi 11 décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Pont de Metz, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de monsieur BULANT Loïc, maire.

Présents : BEDNARZ MJ, BLONDEL F, BULANT L, CHOQUART AM, DELAFOSSE G, DOURNEL-GARAT M, HEBERT MA, HODENCQ N, JAUNY A, LECLERCQ E, LHOEST P, PENAUD L, RAVICHON A, SINOQUET C, THILLOY C, THUILLIEZ C.

Excusés :

Procurations : JUNGHANS D à HODENCQ N, PETIT S à SINOQUET C, THERRY R à JAUNY A.

Ouverture de séance à 20h30.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal.

Secrétaire de séance : RAVICHON A.

Dernier compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2018 : Accord à l'unanimité.

Monsieur Thuilliez demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

« Au nom des groupes Avançons ensemble, Décidons Ensemble et de 3 membres de la majorité dont 2 maires-adjoints, nous demandons l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Questions des conseillers municipaux et réponses du Maire, sur le dossier de harcèlement et les relations entre le bureau et le conseil municipal et suivant les réponses,
- Vote de confiance du Conseil Municipal à l'égard du Maire et de son bureau municipal ».

Le maire décide tout d'abord de lire une intervention et reporte ces demandes en fin de conseil.

Ordre du jour

- Actualisation des tarifs de la salle des fêtes au 01/01/2019,
- Actualisation des tarifs de la salle du Petit Terroir au 01/01/2019,
- Revalorisation des tarifs funéraires au 01/01/2019 et approbation du nouveau règlement du cimetière,
- Indemnités de conseil au comptable,
- Sollicitation de l'aide exceptionnelle du conseil départemental aux collectivités touchées par les inondations.

Monsieur le maire prend la parole et fait la déclaration suivante :

« Vous n'êtes pas sans ignorer, que depuis de nombreuses semaines, *le Dialogue Messipontin* animé par son blogueur, monsieur Claude THUILLIEZ, conseiller municipal élu de l'opposition et des membres de la CFDT, extérieurs à la commune, font état de plaintes pour harcèlement moral *qu'auraient déposées* trois agents communaux contre l'adjoint aux travaux, mais aussi, maintenant, contre le responsable technique, la directrice générale des services (DGS) et le maire.

À ce jour, hors l'information ainsi véhiculée, diffusée aussi par internet et par *Le Courrier Picard*, aucune des personnes prétendument accusées n'a connaissance du contenu des plaintes annoncées et de l'identité des plaignants sauf peut-être un, dénoncé par la CFDT. Nous y reviendrons.

Selon donc les articles parus en novembre 2018 et propos encore toujours ainsi répandus, il est fait état de graves dysfonctionnements au sein de nos services et même de harcèlements, sans toutefois les citer et les établir, ainsi, que de l'existence d'une plainte en juillet 2018 qu'aurait déposée un agent communal en arrêt de travail.

Cet agent communal, pour le coup identifié, a effectivement transmis à nos services des certificats médicaux litigieux de prolongation d'arrêts de travail depuis le 19 juillet 2018, suite à un accident de travail survenu le 23 mai 2018.

Malgré nos demandes réitérées, dès transmission de ces certificats litigieux, aucune explication et aucune justification n'ont été produites à ce jour par cet agent.

À toutes fins utiles, nous avons néanmoins procédé à des premières investigations et dans ce contexte, j'ai sollicité aussi, l'assistance de Maître Gilbert MATHIEU, Avocat à la Cour.

Aucun dysfonctionnement identifié dans les services ne m'a été remonté et n'est établi, ni par les services de prévention, ni même par les élus qui clament désormais avoir notamment, connaissance du contenu des plaintes alléguées.

Aucun droit d'alerte n'a été exercé ni enclenché notamment par les services de prévention.

À ce stade, nous sommes donc confrontés à l'absence de contenu et de matérialité des accusations dont, nous ignorons du reste la formulation portée contre la commune, ses représentants et son personnel.

Selon le même « blogueur », les prétendus dysfonctionnements seraient dernièrement illustrés et démontrés, je cite, par « un taux effarant de plus de 50% d'arrêts maladie début novembre 2018 ».

Notre commune emploie actuellement 33 salariés (20 titulaires et 13 non titulaires).

Au 5 novembre 2018, 9 salariés étaient en arrêt de travail, dont :

- 4 salariés en arrêt maladie « longue durée » depuis 2016. Arrêts qui n'ont jamais été déclarés imputables aux conditions de travail.
- 1 salarié, donc, en arrêt pour accident de travail depuis le 23 mai 2018.
- 1 salariée en congé maternité (reprise prévue pour février).
- 3 salariés en arrêt maladie au 5 novembre 2018 dont 2 ont repris le travail depuis ; là aussi ces arrêts n'ont pas été déclarés imputables aux conditions de travail.

Cela représente donc un taux d'arrêt global (maladie-maternité et accident de travail) de 27 %.

En écartant les longues durées et l'accident de travail, et aussi le congé maternité non imputable au service, nous obtenons début novembre 2018 un taux d'arrêt maladie de 9 %, et cela en comptant les 2 agents qui ont repris le travail depuis.

Nous sommes donc loin des « *plus de 50%* » diffusés par monsieur THUILLIEZ Claude. Les conséquences de cette dernière désinformation seront tirées.

Enfin, la manifestation médiatisée du 14 novembre dernier, à laquelle n'a participé aucun agent en service, a été organisée par la CFDT INTERCO 80.

Elle n'avait pas été déclarée, mais son représentant local nous avait annoncé le 9 octobre 2018 en nos bureaux que je devrais craindre d'être confronté à une forte médiatisation, si je ne me soumettais pas à ses exigences et propositions, pour ma part, téméraires. Il a tenu parole, ce que je ne doutais pas.

Je n'avais toutefois pas imaginé, les insultes et menaces proférées à l'encontre du personnel fonctionnaire en service lors de cette manifestation de faible ampleur en nombre mais médiatisée et soutenue notamment par la présence de certains élus municipaux.

Le climat délétère ainsi installé et orchestré, m'a donc contraint d'ores et déjà et avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de notre département de demander la mise en place d'une cellule de soutien psychologique auprès des agents particulièrement affectés par cette agression, qui a mis en exergue cette fois, un réel dysfonctionnement.

Une réorganisation rendue nécessaire dans l'intérêt d'une bonne gestion communale s'impose désormais et nous conduit à retirer des délégations. Chacun en tirera les conséquences.

Enfin et eu égard aux derniers événements et en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, notre commune en étant adhérente, une démarche de prévention des risques psychosociaux sera entreprise, à laquelle je proposerai à l'ensemble des élus de participer.

Pour conclure, il appartiendra, si des plaintes sont enregistrées, à monsieur le Procureur de la République de donner les suites qu'il jugera utiles, aux auteurs de justifier de la matérialité des faits reprochés et aux personnes visées d'y répondre, le tout dans un cadre dédié, respectueux et contradictoire avec les conséquences qui s'y rattachent.

Il en sera ainsi, aussi à l'occasion des actions que notre commune mène et mènera notamment sur le terrain judiciaire.

Vous comprendrez en conséquence que le devoir de réserve, la prudence et le respect de nos valeurs normalement communes, s'imposent.

Le débat public n'est donc pas en l'état, de mise.

Je vous remercie. »

Monsieur le maire démarre les points à l'ordre du jour :

2018-46 : Actualisation des tarifs de la salle des fêtes au 01/01/2019

Monsieur le maire propose aux élus de revaloriser les tarifs de location de la salle des fêtes de la commune selon l'augmentation du coût de la vie.

Les tarifs suivants sont proposés à partir du 1^{er} janvier 2019 :

PUBLIC	MANIFESTATIONS	TARIFS ÉTÉ 2019	TARIFS HIVER 2019
Habitants de la commune	Repas dansant	371 €	462 €
	Réunion sans repas	214 €	302 €
	Vin d'honneur, goûter	237 €	323 €
	Lunch	314 €	404 €
Associations de la commune	1 ^{ère} et 2 ^{ème} fois	GRATUIT	GRATUIT
	3 ^{ème} fois	232 €	318 €
Habitants, sociétés et associations hors commune	Repas dansant	883 €	972 €
	Vin d'honneur, goûter	376 €	466 €
	Lunch	522 €	611 €
	Réunion de société sans repas	401 €	487 €
	Société commerciale (2 jours)	1 272 €	1 359 €
	Exposition/jour	393 €	487 €
Parti politique et syndicat	Réunion, vin d'honneur	1 131 €	1 221 €
Syndic de copropriété	Réunion	215 €	302 €

La période d'été se déroule du 1^{er} mai au 30 septembre.

La période d'hiver se déroule du 1^{er} octobre au 30 avril.

Caution à verser : **495 €**.

Forfait nettoyage : **230 €**.

Forfait vaisselle : **1.05 €**.

Cette salle ainsi que la cuisine et ses équipements, la vaisselle, les toilettes et les couloirs doivent être rendus propres (lavés), le forfait nettoyage sera appliqué en cas de rendu non propre.

La personne réservant la salle en mairie, le contrat de location, l'attestation d'assurance et le règlement seront au nom et à l'adresse d'une seule et même personne, des noms et/ou adresse différents sur ces documents autoriseront la commune à suspendre, voir annuler la location.

Monsieur Jauny annonce que vu l'actualité du moment (gilets jaunes, problèmes économiques, ...), il n'est pas bienvenu de faire des augmentations et propose de ne pas en faire pour montrer l'exemple.

Monsieur le maire répond que le budget n'est pas extensible et vu les dépenses d'entretien, de chauffage, d'électricité, la commune ne fait pas de bénéfice sur ces locations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 10 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (A. JAUNY, R. THERRY) et 7 ABSTENTIONS (F. BLONDEL, MA. HEBERT, N. HODENCQ, D. JUNGHANS, S. PETIT, C. SINOQUET, C. THUILLIEZ) d'appliquer les tarifs ci-dessus pour la location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2019.

2018-47 : Actualisation des tarifs de la salle du Petit Terroir au 01/01/2019

Monsieur le maire propose aux élus de revaloriser les tarifs de location de la salle du Petit Terroir de la commune selon l'augmentation du coût de la vie.

Il rappelle les conditions de location suivante :

Location **uniquement** aux habitants de la commune,

- **50 personnes maximum,**
- lunchs ou **repas froids,**
- **pas de vaisselle** (les personnes amènent la leur).

Cette salle possède un réfrigérateur et un micro-onde, celle-ci ainsi que les toilettes et les couloirs doivent être rendus propres (lavés), le forfait nettoyage sera appliqué en cas de rendu non propre.

Les tarifs suivants sont proposés à partir du 1^{er} janvier 2019 :

	2019
Location pour un week-end	82 €
Caution	112 €
Locations politiques d'une journée	179 €
Forfait nettoyage	112 €

La personne réservant la salle en mairie, le contrat de location, l'attestation d'assurance et le règlement seront au nom et à l'adresse d'une seule et même personne, des noms et/ou adresse différents sur ces documents autoriseront la commune à suspendre, voire annuler la location.

Monsieur Jauny annonce que vu l'actualité du moment (gilets jaunes, problèmes économiques, ...), il n'est pas bienvenu de faire des augmentations et propose de ne pas en faire pour montrer l'exemple.

Monsieur le maire répond que le budget n'est pas extensible et vu les dépenses d'entretien, de chauffage, d'électricité, la commune ne fait pas de bénéfice sur ces locations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 10 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (A. JAUNY, R. THERRY) et 7 ABSTENTIONS (F. BLONDEL, MA. HEBERT, N. HODENCQ, D. JUNGHANS, S. PETIT, C. SINOQUET, C. THUILLIEZ), d'appliquer les tarifs ci-dessus pour la location de la salle du Petit Terroir à compter du 1^{er} janvier 2019.

2018-48 : Revalorisation des tarifs funéraires au 01/01/2019 et approbation du nouveau règlement du cimetière

Monsieur le maire propose aux élus de revaloriser les tarifs funéraires de la commune selon l'augmentation du coût de la vie.

Il explique que selon la réglementation funéraire, une commune a l'obligation d'avoir 5 x le nombre de décès annuel en places disponibles et qu'en raison du champ captant, il n'est pas possible d'agrandir le cimetière ni d'en créer un autre. Il précise qu'en 2019 voire juste après le prochain mandat électoral, il faudra commencer la procédure de reprise de concessions.

Monsieur le maire précise que le nouveau règlement du cimetière a été adressé aux élus le 27/10/2018 et qu'il n'y a eu aucun commentaire.

Les tarifs suivants sont proposés à partir du 1^{er} janvier 2019 :

	CONCESSION		CASES COLUMBARIUM	
DUREE	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans
TARIFS AU 01/01/2019	205 €	307 €	1 224 €	2 040 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à 17 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (A. JAUNY, R. TERRY), d'actualiser les tarifs funéraires à compter du 1^{er} janvier 2019 dans les conditions citées ci-dessus et ACCEPTE, à l'unanimité, le règlement du cimetière proposé.

2018-49 : Indemnités de conseil au comptable

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements locaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, ACCEPTE, à 17 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (A. JAUNY, R. TERRY), d'accorder à madame Françoise LACROIX, Trésorier Du Grand Amiens et Amendes, l'indemnité de conseil pour l'année 2018.

2018-50 : Sollicitation de l'aide exceptionnelle du conseil départemental aux collectivités touchées par les inondations

Monsieur le maire informe les élus de la réception le 22 octobre dernier d'un courrier de M. Laurent Somon, président du conseil départemental. Dans celui-ci, il annonce la création dans le cadre de leur politique territoriale 2017-2020 d'un fonds d'urgence exceptionnel afin de soutenir les collectivités impactées par les intempéries survenues entre mai et juin 2018 et reconnues en état de catastrophe naturelle. Le taux est de 25% de l'assiette éligible HT sur des travaux de remise en état de voirie.

La commune étant concernée, le maire demande aux élus d'approuver le projet, de solliciter l'accompagnement financier du département et d'adopter le plan de financement.

Curage d'un fossé pour création noue	2 360.84 €HT
Pompage des eaux et des boues, curage canalisations et nettoyage des regards le 28/05/2018	1 405.20 €HT
Intervention sur le réseau EP et pompage des boues dans les regards d'EP centre de loisirs	584.50 €HT
Intervention sur le réseau EU et pompage des boues dans les regards d'EP centre de loisirs	439.50 €HT
Réaménagement de l'extérieur de l'école	1 800.00 €HT

Réaménagement de l'extérieur du centre de loisirs	7 950.00 €HT
TOTAL	14 540.04 €HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, à l'unanimité, le projet qui lui est présenté,**
- **SOLLICITE l'accompagnement financier du département, ADOPTE**
- **le plan de financement suivant :**
 - ❖ **Aide exceptionnelle de 25% du montant HT soit : 3 635.01 €HT,**
 - ❖ **Fonds propre : 13 813 04 € TTC.**

Les points de l'ordre du jour ayant été votés monsieur le maire donne la parole à monsieur Thuilliez lui précisant que ses propos comme ceux des autres intervenants seront retranscrits littéralement dans le procès-verbal.

Monsieur Thuilliez : *« Il n'est pas de notre compétence d'évoquer ici un quelconque aspect judiciaire. Ça ne nous concerne pas, c'est pas de notre compétence et c'est pas ici qu'on va dire si les mots de harcèlement sont avérés, qui est coupable... c'est tout sauf l'idée du jour.*

La vraie question du jour c'est en fait ce que tu viens d'évoquer par plusieurs points : Comment il est possible de considérer normal d'avoir plus de 30 employés dans une commune de 2400-2500 habitants ? Comment est-il normal d'avoir 4, 5, 6 personnes en arrêt longue durée quasiment toutes en dépression ? Comment est-il possible de considérer normal que dans un conseil municipal quand on pose la question sur l'absentéisme du personnel, le maire nous répond que finalement tout va bien, y a pas de problème particulier, les absences sont quasiment toutes justifiées et expliquées alors qu'en fait, on sait pertinemment à ce moment-là, tu sais pertinemment à ce moment-là, en tant que maire, qu'une plainte a déjà été déposée, que tu n'évoques pas devant le conseil municipal ; que dans les jours qui précèdent, tu as eu une réunion avec un syndicat qui s'est plus ou moins bien passée, et à la limite son contenu peu importe. Le minimum c'est d'avoir confiance dans son conseil municipal, de jouer cartes sur table et de dire ce qui s'est passé. Donc ce qui n'est pas compréhensible de notre côté c'est les petits secrets qui sont tenus et qui ne sont pas dits ici.

Et se pose la vraie question de la confiance générale parce que contrairement à ce que tu veux dire c'est pas Thuilliez le problème, car quand tu parles de récupération politique, il n'y aurait pas de récupération s'il n'y avait pas de problème.

Le problème a été créé par tout le monde et pas par moi. Moi je constate à un moment donné quelque chose dans un compte-rendu de bureau municipal ; je pose une question en conseil municipal avec la réponse que tu nous as faite, que tout le monde a entendu, qui ne satisfait personne. Et dans les jours qui suivent, je ne demande rien à personne moi, c'est les gens qui me contactent et là, je découvre quoi en fait à ce moment-là ? Un syndicat un petit peu dynamique effectivement que j'ai rencontré. On a rencontré, parce que vous savez très bien que là, je ne parle pas en mon nom, je parle au nom des 3 élus de mon groupe, au nom des 2 élus du groupe de Daniel et Nathalie et au nom d'Alain, de Régis et d'autres conseillers municipaux. Donc c'est pas Thuilliez le problème, c'est pas Thuilliez qui parle là. Je me fais le porte-parole. Et en fait, comment est-il possible qu'il y ait autant de personnes qui se saisissent d'un dossier que toi tu qualifies d'inexistant ? Comment est-il possible en même temps qu'il y ait une plainte du mois de juillet, dont tu as connaissance, que tu dises qu'elle n'existe pas ? Que tu dis ne pas avoir reçue et si tu

l'as pas reçue pourquoi, tu ne l'as pas demandé ? Qu'elle te soit à nouveau communiquée, je comprends pas...

Il y a deux autres plaintes qu'ont été déposées. Comment se fait-il que moi j'arrive à les avoir et que toi en tant que maire, tu n'arrives pas à les avoir ? Comment c'est possible ?

Je m'appelle pas dieu le père. N'importe qui peut prendre contact avec les gens concernés. N'importe qui, surtout toi en tant qu' élu, en tant que maire et tu les auras les plaintes et tu en connaîtras le contenu !

Donc le fait de dire à tout le monde que tu ne connais pas le contenu de ces plaintes-là, c'est pour moi un aveu d'échec. Cela démontre que tu n'as pas la volonté de prendre contact avec ces gens-là pour comprendre la situation. Pourquoi ? C'est à toi de le dire, moi je ne sais pas pourquoi cette absence de volonté, pourquoi toutes ces personnes que l'on a pu rencontrer évoquent clairement le manque de volonté de la commune pour trouver une solution, pour discuter. Le manque de volonté pour avoir une rencontre physique et mettre les choses sur la table. Moi je ne sais pas, on se pose des questions. Je n'ai pas les réponses mais toi tu les as, c'est évident. Donc en même temps, je pense pas.

En fait il y a des gens qui se plaignent mais qui viennent d'horizons différents. Ça fait un petit peu beaucoup de monde qui soulève quand même les difficultés relationnelles avec votre méthode de gestion du personnel municipal. Ça fait un petit peu beaucoup quand même. Y a des gens en arrêt maladie mais on peut aussi dire qu'il y a des gens dans le personnel en place actuellement qui aimeraient sûrement dire des choses mais qui n'osent pas les dire par crainte de conflit quotidien sur leur lieu de travail.

Oui y en a qui se sont un peu épanchés, qui n'ont pas porté plainte. Mais bon peut-être qu'elles en auraient quelques raisons. C'est pas à moi d'évaluer ces choses-là. En vérité, pourquoi il n'y a pas d'efforts de fait pour trouver des solutions pour ces personnes-là ? Pourquoi est-ce que ces affaires traînent, traînent, traînent dans le temps sans qu'à aucun moment on cherche une porte de sortie qui soit à peu près acceptable pour tout le monde ? Pourquoi est-ce qu'on a l'impression au conseil municipal que la gestion du personnel c'est une véritable omerta, cadenassée par seulement quelques personnes puisqu'en fait, là dans mes propos, j'évoque un conseil municipal où tu ne réponds pas à mes questions et en même temps, je ne suis pas le seul car un 2^{ème} groupe intervient et puis, il y a des élus de votre majorité qui se désolidarisent et je peux vous le dire d'emblée, ce ne sont pas des gens qui ne vont pas forcément se présenter aux prochaines élections ? Il n'y a pas de récupération là-dedans.

Donc soyons clairs, il y a même des gens qui restent solidaires de ton fonctionnement et qui ne sont même pas au courant de ce qui se passe. Ils le disent en aparté, ils te le diront pas tout haut, ils ne le diront pas là ce soir mais ils le disent en aparté. Dans l'intimité, les gens se lâchent un peu.

Moi je ne sais pas. Chef d'entreprise, j'ai une entreprise, même si je reprends tes statistiques avec 27% de personnes en arrêt ou 9% en fonction des critères que tu veux bien retenir, je ne connais pas une entreprise qui résiste à ça, moi.... C'est le dépôt de bilan assuré, c'est impossible autrement. Economiquement, comment voulez-vous vous en sortir ?

Et vous ne pouvez même pas dire comme on fait chaque année au vote du budget : mais c'est pas grave puisque de toute façon on a des compensations de l'Etat, des caisses sociales qui nous

remboursent les frais d'arrêt maladie, mais c'est des conneries ça ! Qui est-ce qui payent ? C'est bien les impôts, c'est bien la collectivité qui finance tout ça.

Est-ce qui vaut pas mieux quand même, des gens même en difficultés psychologiques, même à 2 doigts de la tentative de suicide puisqu'il y en a 1 qui l'a fait ? Est-ce qu'il vaut pas mieux des gens qui travaillent en temps thérapeutique plutôt que les laisser dans leur coin en train de.... j'sais pas quoi d'ailleurs ? Parce que ayez conscience d'une chose, c'est qu'au mois de novembre, il y a eu 1 tentative de suicide il y a quelques années, mais au mois de novembre, on en a évité une de près. Je peux vous le dire, non vous ne le savez pas puisque vous n'êtes pas au contact de ces gens-là, c'est ça le problème !

Mais nous on y a été. Moi ça fait depuis le conseil municipal du 15/10 que je suis au contact régulier avec toutes ces personnes-là et je peux vous dire que j'ai assisté à quelques situations de détresse plutôt pathétiques. Et je n'arrive pas à imaginer que les gens responsables, des gens élus ne prêtent pas plus d'attention à la qualité de vie, aux conditions de travail des personnes qu'ils ont eux-mêmes embauchées.

Alors la vraie question qui se pose, c'est la question de la responsabilité. Moi je vais pas passer mon temps, je ne discuterai absolument pas ici de l'aspect judiciaire des choses. La justice est enclenchée. Trois plaintes ont été déposées et que tu veuilles l'admettre ou pas, elles ont été déposées.

Renseigne toi ! Tu les auras sous la main, moi, elles sont là.

Et la vraie question qui se pose maintenant est dans quelles conditions on va pouvoir travailler au sein d'un conseil municipal dans lequel y a pas la sincérité dans la communication ? Dans lequel on s'interroge sérieusement. Mais finalement est-ce que la gestion du personnel est faite d'une manière équitable entre tous les employés ? Question ? Je ne fais pas la réponse.

Est-ce que, nous les élus, on peut continuer à avoir confiance dans un maire et un bureau municipal qui ne disent pas tout, qui travaillent en petit comité et sur les choix qui engagent l'image de la commune, à l'intérieur de la commune auprès des habitants, à l'intérieur du conseil municipal puisque même la majorité se dilue complètement face aux problèmes et pire encore, je ne sais pas si c'est pire, l'image de la commune à l'extérieur de la commune, auprès de nos partenaires institutionnels, je peux vous dire qu'elle en prend un sacré coup !

Donc en ce qui me concerne et je pense parler au nom d'autres personnes qui vont peut-être pouvoir s'exprimer, je dis NON, je ne fais plus aucune confiance à ta gestion du personnel et je me demande dans quelles mesures, je peux continuer à voter comme on vient de le faire 4 ou 5 points du conseil municipal en confiance.

Voilà la vraie question, donc maintenant et je terminerai là-dessus, sachez bien tous, TOUS autour de la table, devant le public témoin que si la semaine prochaine, il y a une vraie tentative de suicide qui se confirme, VOUS en porterez tous une responsabilité morale. Voilà ce que je voulais dire. Merci de m'avoir écouté. »

Monsieur le maire prend acte de ces allégations et demande s'il y a d'autres déclarations.

Madame Hodencq : « *Moi je voudrais dire que par rapport à la manifestation qui a eu lieu. Moi j'étais présente de 9h30 à midi et je n'ai entendu aucune insulte au niveau du personnel. En tous cas pas devant la mairie. »*

Monsieur le maire : « on note, ça sera retranscrit au procès-verbal du conseil municipal. »

Monsieur Jauny : « Je voudrais lire un truc que Régis m'a donné. Régis n'est pas là aujourd'hui, il a une assemblée générale 1 fois par an sur Doullens dans une association qui lui tient beaucoup à cœur donc il regrette en plus que le conseil municipal se soit fait un mardi, il aurait préféré un autre jour mais c'est pas grave. »

« Quelques faits et disparité de traitement en fonction des employés :

Les critiques à l'égard de certains employés que l'on ne pouvait voir étaient régulières, par contre la même rigueur n'était pas appliquée pour d'autres qui ont commis des faits graves. Je ne vais pas citer de nom, mais je vais seulement parler de Facebook, ça doit vous dire quelque chose. De disparition de matériels et d'outils, et autres faits qui ne remontent jamais bien haut !

A l'inverse, qu'a ton dit le lundi matin où je passais par l'atelier y déposer un panneau, où je voyais Pascal et Kevin attendant depuis près de 2 heures qu'un responsable n'arrive pour leur donner le travail ! (j'avais prévenu le maire pour savoir si c'était normal, lui-même ne savait pas !).

Au sujet des lettres recommandées à l'égard de Pascal et de Kevin, reçues 3 mois après des faits que je qualifierai de « bidons », ne sont que des alibis incarnant la faiblesse de celui qui les a rédigées. Pascal, ni Kevin n'ont jamais été malhonnêtes, au contraire, s'agissant de l'adjoint aux travaux et du chef d'équipes, je n'en dirai pas autant, car j'ai été témoin de mauvaises paroles vis-à-vis des employés et de Pascal notamment.

Rapports non étayés, en alimentant des critiques infondées ou fausses à l'égard de Pascal. Remontées d'ailleurs souvent futiles, (ex : il a fait de la poussière, sans aspirer) mais s'agissant de Pascal, rien ne devait passer, contrairement à d'autres faits bien plus graves commis par d'autres responsables ou employés, qui eux ne devaient surtout pas remonter au grand jour !

Par ailleurs, je considère que vie au travail et vie privée associées avec le chef d'équipe sont loin d'être des garants d'impartialité. Elle participe avec le maire aux convocations d'agents, toujours les mêmes, convocations aux méthodes qui font penser à un autre âge : sur ragots, mensonges, déformations de propos, mesquineries, etc., ...

Mais plutôt en jouant au petit chef, en refusant de donner un EPI, un vêtement de travail (ex : pascal a demandé un vêtement chaud au chef d'équipe qui lui répond, non tu n'y as pas droit !), idem avec une demande de garde-corps pour l'échafaudage : pas besoin ! Etc., etc., ...de quel droit, ou plutôt de quel non-devoir ?

Des épisodes foireux, il y en a eu : l'un des derniers en date, on l'a convoqué pour avoir pris une douche en fin de journée soit disant trop tôt, journée où il avait fait chaud et où il avait travaillé dans la poussière malgré ses restrictions médicales, mais a-t-on déjà noté tous les jours où il a déjeuné sur le pouce pour retourner à son travail : bien sûr que non !

Enfin, ce n'est pas le rôle d'un élu de donner le travail, c'est celui de monsieur Brunel il y a confusion des genres !

L'élu est là pour proposer les travaux et investissements, pour planifier, non pas au jour le jour, voire d'une heure à l'autre ! Il n'y a pas de rôle hiérarchique, ni pour les autres adjoints des autres domaines : ménage, etc...

Depuis notamment 2016, vous êtes devenu aveuglement arrogant, favorisant les non-dits au détriment d'un débat constructif, votre management est inexistant et il a conduit à une ambiance du style « le Roi, sa cour, ses ragots pour mieux écarter les moutons à 5 pattes ! »

« Voilà ce que Régis m'a donné comme papier à lire aujourd'hui. »

Monsieur le maire : « Ça sera retranscrit aussi dans le procès-verbal. Y a-t'il d'autres choses ? »

Madame Sinoquet : « Oui je voudrais revenir sur l'affaire de **(NOM ET PRENOM CITES PAR Mme SINOQUET MAIS NON RETRANSCRIT PAR DECISION DU MAIRE – violation du devoir de**

discrétion et préjudiciable pour cet ancien employé) parce qu'il paraîtrait qu'il a eu un non-lieu sur son jugement et que l'on en a pas fait part au conseil municipal. Alors pourquoi ne pas avoir dit ce motif au conseil municipal parce qu'on est quand même en droit de savoir, parce que derrière, on nous a demandé une procédure administrative à son encontre alors qu'il y avait un non-lieu et en plus, il a envoyé un recours gracieux à toi et tu lui as dit non sur un emploi autre que dans l'enfance. Pourquoi ne pas l'intégrer car là on va le payer 2 ans à rien faire. »

Monsieur le maire n'entend ni répondre ni même évoquer le dossier concernant cet ancien employé notamment par devoir de discrétion et cela d'autant plus que cette procédure est close.

Monsieur Thuilliez : « Pourquoi ne pas avoir concerté les élus ? Vous recevez un recours gracieux à quelqu'un qui demande à être réintégré. Parce que je tiens à signaler quand même pour ceux qui ne savent pas la distinction entre le jugement judiciaire, la culpabilité pour laquelle **PRENOM CITE PAR M. THUILLIEZ MAIS NON RETRANSCRIT PAR DECISION DU MAIRE – violation du devoir de discrétion**) a manifestement obtenu un non-lieu. Un non-lieu vous savez ce que ça veut dire ?

Ça veut dire qu'il n'y a pas de charges et pas de suite, qu'il n'y a pas d'affaire. Et une démarche administrative qui a pour finalité non pas la sanction mais la protection. C'est ça la police administrative, c'est protéger les gens. Donc on a mené une procédure administrative qui a mené à la suspension d'une personne qui a bénéficié préalablement d'un non-lieu donc innocenté. Ça va ? J'espère être clair dans mes propos ?

Donc le manque d'informations que vous nous avez donné et là aussi - puisque la commune était dans la démarche, c'est quand même difficile de croire que vous ne soyez pas au courant du non-lieu !

Y a seulement au 15/10 où tu as fait une légère allusion qu'au fait, il était peut-être pas coupable à une question de Fred et pendant plusieurs années, depuis 2014 en gros, on a enchainé une procédure administrative pour une sanction administrative qui se veut avant toute chose de protection à l'égard des personnes mais sûrement pas une culpabilité.

Donc là on a, vous avez obtenu, vous nous avez mené dans une voie que probablement le conseil municipal n'aurait pas souhaité, par omission d'information volontaire ou involontaire, j'en sais rien.

Mais le fait est là, le fait est qu'il y a eu une procédure qu'a duré quasi 4 ans puisqu'elle s'est terminée là récemment, qui a mené à la suspension d'un employé communal qui a bénéficié d'un non-lieu. Quand même c'est fort de café !

Faut m'expliquer ce qu'il se passe, quel est le but ? Alors avouez le ou alors dites-le ou le dites pas ! Est-ce que votre but c'était de le virer ? Fallait le dire du départ. On aurait tout de suite compris. Et donc est-ce que votre but avec les 4, 5, 6 personnes actuellement en longue maladie, puisque ça s'enchaîne en dépression, en arrêt, en re-dépression, en accident de travail, qu'on conteste d'ailleurs les AT ; est-ce que votre but est de les virer également pour mettre quelqu'un d'autre à leur place ? Dites-le nous tout de suite qu'on sache si c'est le cas, au moins les choses sont claires.

Arrêtons de tourner en rond comme ça avec des allusions, à semer la zizanie, à monter les gens les uns contre les autres pour qu'à un moment donné on puisse justifier que lui il a pas fait ça, il a pas fait ça... Alors tel élu est d'accord avec le travail d'untel, tel autre élu n'est pas d'accord alors il va

aller lui remonter les bretelles, c'est la cacophonie. Le personnel ne sait plus à qui se fier, aujourd'hui quand même ayez en conscience tous autour de la table. »

Madame Sinoquet : « *Le problème est que toutes ces affaires elles nous arrivent et les gens commencent à bouger parce qu'ils en ont ras le bol. La gestion du personnel est pas bonne, elle est pas bonne. »*

Monsieur Thuilliez : « *La raison, c'est pourquoi ? La question c'est pourquoi ? Moi je demande à ce qu'il y ait un vote de confiance à l'égard de la gestion du maire et du bureau municipal et chacun assume ses responsabilités autour de la table. Allez-y. Fais ton travail et demande si les gens sont d'accord. Moi je demande un vote à bulletin secret. Un vote de confiance à l'égard du conseil municipal.*

A mains levées, si tu veux... J'ai pas du tout de problème, tu as compris mon vote. A mains levées, si tu veux. Comme ça chacun assumera publiquement, pas de problème. Je connais ton vote, tu connais le mien.

Et c'est bien à mains levées parce qu'il y aura personne qui va pouvoir se cacher. Tu dois mettre la question au vote ! »

Monsieur le maire : « *Je prends note des dernières informations qui seront mises au procès-verbal. Moi, par rapport à ce qui a été dit, je reste sur ma position en rappelant que le débat n'est pas de mise aujourd'hui et que le vote de confiance n'est pas à l'ordre du jour. »*

Monsieur Thuilliez : « *Donc tu crains la réponse, tu crains la réaction, tu as peur de quoi ? D'être mis en minorité ou d'être mis en majorité au contraire, si tu es sûr de ton coup, tu vas être en majorité. Donc il y a zéro problème. Je ne vois pas où est ton problème, tu es sûr de ton fait, tu as argumenté. »*

Monsieur le maire : « *J'ai argumenté, je vous renvoie à ma déclaration préalable. »*

Monsieur Thuilliez : « *Tu as convaincu ton auditoire, t'as une majorité qui est forte, je ne vois pas ce que tu crains dans un vote de confiance. »*

Monsieur Blondel : « *Pour compléter ce que dit Claude, j'ai trouvé un peu court le fait de présenter les choses en disant que c'était une simple histoire d'opposition. Quand 2 adjoints de ta propre majorité viennent nous voir pour évoquer le problème, au bout d'un moment il faut se remettre en question, il faut se dire pourquoi ? »*

Monsieur Jauny : « *Je pense que tu as reçu pas mal de messages de la part de Régis depuis 2016 pour avancer ce genre de problèmes qui pouvait y avoir, plusieurs problèmes. Tu ne peux pas nier qu'il t'a envoyé des messages, quand même Loïc. »*

Madame Leclercq : « *Pourquoi il n'en a pas parlé lors des réunions ? »*

Monsieur Thuilliez : « *Sauf, erreur de ma part, il vous en a beaucoup parlé en bureau municipal. »*

Madame Leclercq : « *Ah bon, j'aimerais bien savoir quand ? »*

Monsieur Thuilliez : « *Le problème c'est pas Régis. »*

Monsieur le maire : « *Est-ce qu'il y a d'autres choses à dire ? Car on peut y passer toute la nuit. »*

Monsieur Thuilliez : « *Donc tu ne mets pas de vote de confiance ?* »

Monsieur le maire : « *Non.* »

Monsieur Thuilliez : « *Ok.* »

Madame Sinoquet : « *Alors qu'est-ce que vous comptez faire pour le personnel qui se plaint ? Qu'est-ce que vous comptez faire pour eux afin d'améliorer leur quotidien ? Il y a du personnel qui se plaint surtout qu'il n'y a rien qui va..., ils sont un petit peu chahutés. Qu'est-ce que vous comptez faire pour eux ?* »

Monsieur le maire : « *On peut retranscrire ce que tu viens de dire ?* »

Madame Sinoquet : « *Tout à fait.* »

Monsieur le maire rappelle que sa déclaration préalable au conseil comporte à ce stade les réponses aux interrogations et sa position. Il clôt le débat et le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le président,

Les membres du conseil,

Le secrétaire,

Mention d'affichage : le président soussigné, constate que les délibérations de cette séance ont été affichées le 18/12/2018.